



Région Centre

Le Président

**Communication du Président du Conseil régional
à l'Assemblée plénière
Réunion des 21 et 22 octobre 2010
Objet : Orientations Budgétaires 2011**

Conformément à l'article L 4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil régional sur les orientations budgétaires.

Ce débat a pour but d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire que la Région entend suivre dans la préparation du Budget primitif 2011, en tenant compte du contexte économique général, des informations financières connues au titre du projet de loi de finances, des évolutions juridiques induites par les divers textes adoptés par le Parlement depuis le vote du dernier budget, de l'impact des nouvelles générations de contractualisations signées par la Région et des évolutions réglementaires survenues depuis un an.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
<u>I – LA REGION ENGAGE DE NOUVELLES ACTIONS POUR PREPARER L’AVENIR</u>	
<i>A – Une économie régionale innovante, pourvoyeuse d’emplois durables ..</i>	<i>4</i>
<i>B – Une éco-région pour tous.....</i>	<i>5</i>
<i>C – Une région solidaire des générations et des territoires</i>	<i>6</i>
<u>II – L’ETAT CONTINUE DE DEGRADER LA SITUATION FINANCIERE DES REGIONS ET DE LEUR TRANSFERER DES CHARGES RELEVANT DE SA RESPONSABILITE</u>	
<i>A – En réduisant leurs ressources et leur autonomie fiscale, l’Etat dégrade la situation financière des régions.....</i>	<i>6</i>
<i>B – Dans ce contexte, la Région refusera de participer au financement des compétences de l’Etat.....</i>	<i>11</i>
<i>C – La Région maintient la bonne qualité de sa gestion.....</i>	<i>12</i>
<u>III - ANNEXES</u>	
<i>Gestion pluriannuelle (annexe 1).....</i>	<i>13</i>
<i>Soldes intermédiaires de gestion (annexe 2).....</i>	<i>15</i>
<i>Comparaisons interrégionales (annexe 3).....</i>	<i>16</i>

INTRODUCTION

Le budget 2011 que nous devons préparer s'inscrit dans un contexte notoirement bouleversé. Jamais notre collectivité n'a été placée face à des décisions aussi menaçantes pour son autonomie et sa capacité à agir.

- La réforme de la fiscalité, avec la suppression de la Taxe Professionnelle, prive notre assemblée de son droit à décider de ses recettes. Plus de 90% des ressources correspondent à des dotations d'Etat sur lesquelles l'assemblée perd tout pouvoir de décision.
- Le gouvernement a décidé de faire supporter aux collectivités territoriales les conséquences du déficit le plus élevé jamais atteint dans le budget de l'Etat. Les concours financiers aux collectivités territoriales seront au mieux stabilisés en valeur. Un gel strict des dotations dès 2011 sans prise en compte de l'inflation entraînera concrètement une baisse de la capacité d'intervention des collectivités, alors qu'elles sont les principales contributrices de l'effort d'investissement si nécessaire au développement économique et à l'emploi.
- L'énoncé des volontés du gouvernement contenu dans la loi sur la réforme des collectivités territoriales s'ajoute à la remise en cause des champs d'intervention de la Région, notamment pour ce qui concerne les soutiens apportés aux communes de moins de 3 500 habitants, aux intercommunalités de moins de 50 000 habitants et, par conséquent, aux départements.

C'est dans ce cadre bouleversé et particulièrement contraint que la Région doit décider d'un budget répondant aux priorités de ses habitants. La crise sociale et le confortement nécessaire des actions de solidarité, la crise économique et l'investissement, indispensable pour l'emploi, la recherche, l'innovation, la crise environnementale et l'urgence à infléchir notre modèle de développement appellent de notre part des choix et des réponses ambitieuses et audacieuses.

Le budget 2011, premier budget de la nouvelle mandature, traduira notre vision de cette nouvelle étape du développement régional. Elle devra mettre en synergie progrès social, croissance économique durable et préservation des grands enjeux de l'environnement. Les mesures d'avenir présentées lors de la campagne électorale se traduiront dans les choix de ce budget. Les politiques existantes, porteuses d'un développement régional équilibré et solidaire seront poursuivies. Les priorités portées à la recherche, à l'innovation au service de l'emploi, à la formation et la solidarité structureront ce budget, avec un effort d'investissement supérieur à celui prévu au BP 2010.

L'enjeu du Débat d'Orientations Budgétaires porte directement sur la nouvelle problématique liée aux ressources :

- Comment faire face à des charges de fonctionnement qui évoluent indépendamment des décisions régionales (charges salariales, coût à la hausse de l'électricité et du gaz pour chauffer les lycées, etc.) quand les dotations de l'Etat, au mieux, stagnent ?
- Comment répondre aux urgences économiques, sociales et environnementales dans un budget aussi contraint, et quels choix opérer ?
- Comment préserver un niveau d'investissement compatible avec notre volonté de développer la performance éducative et énergétique de nos lycées, ou encore avec les besoins de soutien des villes et villages de notre région ?
- Comment préserver la gestion saine, sérieuse et durable des finances de notre Région au moment où nous voyons s'accumuler drastiquement les déficits de l'Etat ?

Dans un contexte où la Région voit sa capacité à agir profondément mise à mal par les décisions nationales, j'appelle notre assemblée à bien évidemment dénoncer cette situation mais également à rechercher avec sérieux, détermination et cohésion les voies qui permettront de mieux préparer l'avenir.

François Bonneau

I – LA REGION ENGAGE DE NOUVELLES ACTIONS POUR PREPARER L’AVENIR

A – Une économie régionale innovante, pourvoyeuse d’emplois durables

1- Une action régionale renouvelée pour faire face aux nouveaux défis

Le nombre important et persistant de demandeurs d’emploi et tout particulièrement des jeunes, conduit la Région à poursuivre sa mobilisation en faveur de l’emploi qui reste notre première priorité.

Elle s’engage, dans le cadre de la mesure « **10 000 emplois non délocalisables** », à soutenir les créations d’emplois durables dans les PME/PMI et au sein du secteur associatif. Dans le cadre de la mesure « **10 000 parrains vers l’emploi** », un accompagnement personnalisé est proposé aux jeunes pour les aider à retrouver un emploi plus rapidement.

La Région souhaite aller vers une véritable **sécurité sociale professionnelle** avec des contrats de continuité professionnelle pour les salariés en recherche d’emploi, des contrats de qualification pour les jeunes éloignés de l’emploi et des visas compétence pour chaque jeune dans son parcours.

La crise donne à cette action un caractère d’urgence et il convient de mettre en œuvre ces trois engagements dès le début de l’année 2011.

a) Le contrat régional pour l’emploi et la qualification (CREQ)

Un nouveau dispositif sera proposé aux jeunes sans qualification et les plus en difficulté qui se retrouvent sans solution d’avenir : le contrat régional pour l’emploi et la qualification (CREQ). La prestation demandée aux opérateurs consistera à offrir un service intégré de formation, d’accompagnement pédagogique, de suivi jusqu’à l’emploi et dans l’emploi, et de fourniture de prestations associées si nécessaire (hébergement, restauration,..). Ce dispositif est véritablement centré sur le jeune et les moyens à mobiliser sont adaptés à sa situation personnelle. Dès 2011, une expérimentation sera menée avec la proposition de 500 CREQ pour les jeunes les plus en difficulté.

b) Le visa « Compétences Jeunes Centre »

Ce visa est un élément structurant pour le jeune en démarche de recherche d’emploi. Il a pour objectif essentiel de faire acquérir et/ou renforcer ses compétences et connaissances pour mieux comprendre le monde du travail et l’aider à construire un projet d’emploi adapté à ses acquis, ses compétences et ses choix.

Le visa « compétences jeunes » est expérimenté avec succès depuis un an. Il sera pérennisé en 2011 et bénéficiera à un public élargi.

c) Le Contrat de Continuité Professionnelle (CCP)

Le Contrat de Continuité Professionnelle sera l’une des formes qui permettront de poursuivre et d’accentuer les actions déjà menées par la Région en matière de formation professionnelle des demandeurs d’emploi. Il s’inscrit dans une ambition politique forte de véritable sécurité professionnelle des actifs, qui ambitionne de répondre aux besoins de différents publics :

- pour les demandeurs d’emploi, en faveur desquels un travail en partenariat très étroit doit être réalisé avec Pôle Emploi, afin que chaque conseiller puisse proposer une formation dans les plus brefs délais avec le moins d’attente possible, dès qu’il a détecté un besoin de formation nécessaire pour la réinsertion dans l’emploi,
- pour les salariés menacés de licenciement, des analyses doivent être faites au niveau territorial par bassin d’emploi pour monter des opérations en partenariat (entreprises, Etat, OPCA, Pôle Emploi, etc.) et apporter des solutions effectives aux besoins de formation repérés,

- pour les salariés fragilisés, le travail avec les OPCA doit être affiné pour identifier davantage les secteurs d'activité les plus touchés, les métiers en transformation, les entreprises menacées, etc.,
- pour les salariés précaires (CDD, intérimaires, contrats aidés), qui verront le travail engagé à leur intention se poursuivre.

2- Un potentiel économique valorisé et soutenu

La mise en place de ces nouveaux dispositifs d'intervention en faveur de la qualification viendra renforcer les axes prioritaires de notre politique économique :

a) Le soutien aux pôles de compétitivité et aux clusters

En région Centre, 4 pôles de compétitivité organisés sur des axes forts du développement national et international et 8 clusters induisent une **coopération entre grands groupes, PME, laboratoires et universités**. Au moment d'une profonde mutation de l'économie, la Région poursuit son soutien à ces pôles qui doivent dessiner progressivement une plus forte dynamique régionale.

b) Le soutien à l'agriculture régionale

La région Centre est la première région agricole. L'engagement de la Région en faveur de la formation comme en faveur des CAP Filières constitue un levier pour **soutenir le développement de l'agriculture et notamment des filières les plus fragiles**.

A travers ces CAP, la production biologique, la production de qualité, la prise en compte des enjeux environnementaux, la commercialisation sont soutenues. Alors que dans de nombreuses filières les prix à la production menacent la survie d'un grand nombre d'exploitations, la Région poursuivra ses efforts et son soutien.

c) Le soutien à l'innovation

Les entreprises innovantes sont celles qui préparent le mieux les emplois de demain. C'est pourquoi la Région poursuivra ses dispositifs en leur faveur et proposera en outre un **diagnostic innovation croissance à 1 500 entreprises**, afin de les aider à trouver les meilleurs moyens pour leur développement.

d) Le fonds dédié au développement de l'économie verte

Les défis climatiques, énergétiques et alimentaires sont porteurs de nouvelles activités et d'emplois. A travers un fonds dédié, la Région favorisera tout particulièrement le **développement de produits ou de services dans les domaines de l'économie verte**.

B – Une éco-région pour tous

1- Des dispositifs innovants pour répondre aux défis de la préservation de l'environnement

a) L'élaboration d'un Plan Climat Régional

Dans la continuité de l'Agenda 21 dont elle s'est dotée, la Région s'engage dans l'élaboration d'un Plan Climat Régional. Cet outil, développé en concertation avec les acteurs locaux, s'est fixé pour objectif une **réduction de 40% les émissions de gaz à effet de serre** d'ici 2020.

b) Un investissement de 15 M€ pour l'isolation des lycées

Le défi climatique a conduit la Région Centre à s'engager dans une démarche de pôle européen d'efficacité énergétique. Cette volonté est illustrée par l'inscription, chaque année, de 15 M€ de

crédits d'investissements qui permettront de **réduire la consommation énergétique des lycées régionaux**, notamment grâce à l'isolation ou au développement des énergies renouvelables.

c) La mise en œuvre du Contrat de Performance Energétique

Adopté courant 2010 et faisant de la Région Centre l'une des premières à adopter un tel dispositif, ce contrat doit permettre d'**accélérer la démarche d'amélioration de la performance énergétique des lycées**, en ciblant 18 établissements sur l'ensemble du territoire régional.

d) L'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité

L'engagement de la Région d'accroître son soutien aux associations qui agissent dans le secteur de l'éducation à l'environnement s'est concrétisé en 2010. En 2011, cet effort régional sera poursuivi en lien avec l'élaboration d'une **stratégie régionale pour la biodiversité**, au sein des différentes politiques régionales. Ce travail sera mené en articulation étroite avec l'élaboration du SRADDT dont la préservation de la biodiversité constitue un des enjeux principaux.

e) La préservation des milieux naturels

La politique régionale en matière d'environnement verra notamment un renforcement des dispositifs de **protection de l'eau**, au travers des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des Contrats de bassins.

2- Le confortement des actions engagées

a) Le dispositif Isolaris

Le **prêt à taux zéro** mis en place par la Région a bénéficié à de nombreux habitants de la région souhaitant améliorer la performance énergétique de leur logement. La Région appliquera en 2011 l'extension du champ d'application de ce dispositif.

b) Le développement du TER

La Région poursuivra les démarches de mise en œuvre de son **engagement visant à plafonner à 150 € le coût mensuel des trajets domicile-travail en TER**.

Parallèlement, elle intensifiera son effort en faveur de l'**investissement ferroviaire** (cf. p 11).

C – Une région solidaire des générations et des territoires

1- Répondre aux nouveaux défis de l'exclusion

a) Le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires

La Région a intensifié en 2010 son intervention en direction de la création, sur l'ensemble du territoire régional, de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, tant au titre des contrats territoriaux que du CPER. Il s'agit de favoriser la création de structures qui, au-delà d'un simple projet immobilier, permettront une **amélioration de l'offre de soin** et la constitution d'équipes pluridisciplinaires mutualisant des moyens matériels et partageant un projet de santé.

b) La mise en place d'une offre de logements répondant aux attentes de la population

En 2011, la Région engagera une concertation avec les principaux acteurs concernés par la question du logement social, afin de **diminuer la facture énergétique des locataires** en agissant sur l'isolation de leur logement.

2- Réaffirmer les politiques de solidarité

a) La solidarité en direction des lycées et des étudiants pour l'égalité des chances

Etudier en région Centre permet de disposer d'une formation de qualité mais également de **dispositifs qui assurent les meilleures chances de réussite pour tous**. La gratuité des manuels scolaires, l'aide au premier équipement professionnel, Ordicentre ou les voyages à l'étranger Trans'europe Centre contribuent à cette volonté d'égalité des chances sur l'ensemble du territoire.

b) La solidarité entre les territoires

La Région Centre poursuivra sa politique d'**aménagement durable, équilibré et concerté** de son territoire. Au travers de la contractualisation avec l'ensemble des acteurs infrarégionaux (communes, intercommunalités, pays et départements), elle s'efforcera de mettre en cohérence cette politique avec ses grandes priorités et notamment de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Par ailleurs, afin de tenir compte des difficultés financières des collectivités territoriales, notamment du fait de la réforme de la fiscalité, et de permettre à ces dernières de mener à bien l'ensemble de leurs investissements, la Région prolongera d'une année la durée de ses contrats de territoire.

c) Le soutien à l'action associative et solidaire avec le dispositif Cap Asso

Les aides au financement de l'emploi associatif ont constitué l'une des mesures emblématiques de la période écoulée, en contribuant au développement de secteurs aussi diversifiés que la **culture, le sport, l'environnement ou l'économie solidaire**. Dans un contexte où l'Etat et d'autres collectivités retirent massivement leurs financements, la Région souhaite maintenir ce dispositif en associant soutien à l'emploi et à l'activité associative (au travers des Cap Asso mais également des Conventions Vertes).

II – L'ETAT CONTINUE DE DEGRADER LA SITUATION FINANCIERE DES REGIONS ET DE LEUR TRANSFERER DES CHARGES RELEVANT DE SA RESPONSABILITE

A – En réduisant leurs ressources et leur autonomie fiscale, l'Etat dégrade la situation financière des régions

1- La mise en œuvre de la réforme fiscale

a) Le remplacement de la taxe professionnelle par la CET

La disposition fondatrice de la suppression de la taxe professionnelle repose sur la création d'une contribution économique territoriale (CET), composée de deux volets : d'une part, une cotisation foncière des entreprises (CFE), qui correspond à la taxe professionnelle hors part équipements, et d'autre part, une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La contribution économique territoriale est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Le coût de ce plafonnement est réparti entre l'Etat et les collectivités territoriales.

b) La suppression des taxes foncières et la mise en place de nouveaux impôts (les IFR pour les entreprises de réseaux).

Une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est mise en place afin de réduire les gains des entreprises auxquelles profite la réforme de la taxe professionnelle et qui ne sont pas ou peu soumises à la concurrence (SNCF, France Telecom).

2- Un bouleversement des ressources à partir de 2011

a) Le nouveau paysage des ressources en 2011

Les Régions perdent les recettes de taxes foncières et par là même tout pouvoir de détermination de taux au titre des impositions directes.

Selon les simulations des ressources nouvelles décrites dans le rapport Durieux, la CVAE et les IFR ne couvriraient pas les recettes perçues avant la réforme ; la Région Centre serait donc éligible à la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du fonds de garantie individuelle des ressources.

Les premières simulations de recettes remplaçant la TP à partir de 2011 sont les suivantes pour la Région Centre :

- 137,4 M€ pour de la CVAE (montant reposant sur des hypothèses de croissance de la valeur ajoutée des entreprises très optimistes, compte tenu de la crise actuelle et des taux de progression constatés les années précédentes) ;
- 14,3 M€ de fonds de péréquation de stock ;
- 32,1 M€ pour les IFR ferroviaire et répartiteurs téléphoniques ;
- 14,1 M€ pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)
- 16,2 M€ au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

La somme de ces recettes entraînerait une perte de ressource de l'ordre de 10 M€ par rapport à la TP.

De surcroît, parmi ces différentes ressources, **seule la CVAE progressera** puisque les autres composantes seront quasi stables (IFER) ou entièrement gelées (DCRTP et FNGIR). Les systèmes de péréquation prévus, encore très vagues, verront accroître les écarts de ressources entre les régions à fort potentiel économique et les autres.

b) La confiscation de tout le dynamisme de la fiscalité régionale

➤ **Une disparition de l'effet taux :**

- par la mise en place de la participation au titre du plafonnement à la valeur ajoutée dès 2007 (« ticket modérateur »),
- par la suppression en 2010 de tout effet taux sur la taxe professionnelle,
- par le transfert aux autres collectivités des taxes foncières bâties et non bâties en 2011

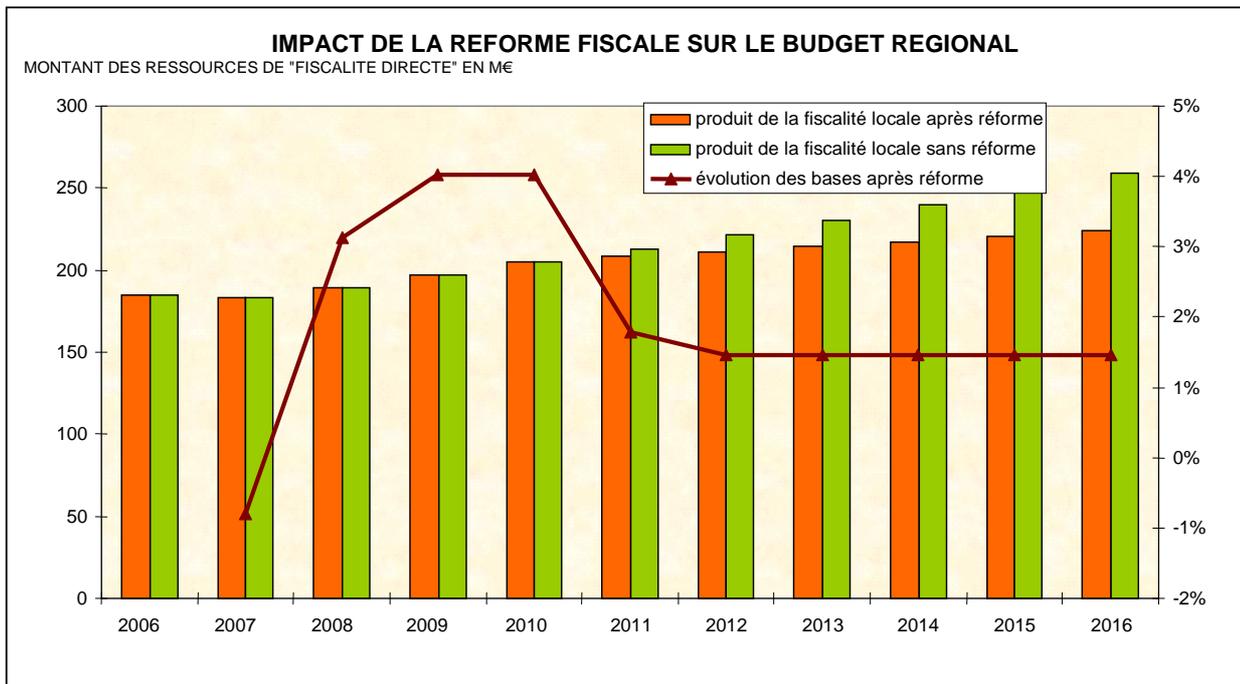
➤ **Des bases différentes et moins dynamiques**

Mais plus que l'effet taux, la Région va perdre ses recettes les plus dynamiques : pour mémoire, les bases fiscales avant la réforme connaissaient une évolution annuelle moyenne de l'ordre de 3% entre 2008 et 2010 pour les taxes foncières et de près de 4,5% pour la taxe professionnelle sur la même période.

Basées sur des simulations de croissance très discutables et revues à la baisse depuis par le gouvernement, les recettes issues des réformes successives de la fiscalité régionale montrent **une croissance des recettes de 2,6% sur la période 2011-2015, contre près de 4% uniquement par « l'effet base »**. Parallèlement, le cabinet FCL missionné par l'ARF se montre beaucoup moins optimiste que Bercy, avec une progression qui se limiterait à **1,7%**.

Ainsi sur la période 2007-2010 la perte de produit cumulée liée uniquement à la mise en place du ticket modérateur (PVA) s'élève à 31,6 M€.

En 2011, le manque à gagner lié à la réforme fiscale s'élèvera à 11,15 M€ pour atteindre progressivement 24,6 M€ en 2015. Au total, la perte de recettes représentera 88,7 M€ sur la période 2011-2015 et 120,4 M€ sur la période 2007-2015.



La réforme de la fiscalité locale dégrade l'autonomie financière des collectivités et leur capacité à investir dans un contexte de crise, et marque ainsi la **perte quasi-intégrale de tout levier fiscal régional.**

A partir de 2011, la Région n'aura de pouvoir fiscal (vote des taux) que sur 11% de ses recettes (cartes grises et part modulation de la TIPP) – seulement 8% si l'on ne considère que les cartes grises.

Par ailleurs, les perspectives sont également limitées quant au produit de cette fiscalité indirecte, du fait du recul significatif des ventes de véhicules et de la baisse des consommations de carburants, cette dernière ayant entraîné une perte de 2 M€ en 2009-2010 sur la part modulation de la TIPP.

3- Le gel des dotations versées par l'Etat aux collectivités

a) Une mise sous tutelle progressive par les dotations

Les différentes réformes fiscales intervenues depuis la fin des années 1990 (exonération des droits de mutation, suppression de la part régionale de la taxe d'habitation puis de la part salaires de la taxe professionnelle) ont rogné les marges d'intervention de la Région, transformant peu à peu ses ressources fiscales dynamiques en dotations règlementées évoluant en fonction de l'inflation et de la croissance (« contrat de croissance et de solidarité »).

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contrat de Croissance et de Solidarité				Contrat de stabilité	Plus de contrat				
Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation et 33% de la croissance de la richesse nationale				Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages (hors tabac)	Enveloppe Normée (évolution moyenne égale à l'inflation)	Gel des dotations, sauf DGF qui progresse de la moitié de l'inflation prév.	GEL DES DOTATIONS		

En 2008, a été institué un « **contrat de stabilité** » à la place du « contrat de croissance et de solidarité » afin d'associer les collectivités à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Dès 2009, la notion de « contrat de stabilité » a disparu en faveur d'une enveloppe normée regroupant toutes les dotations, évoluant en moyenne au rythme de l'inflation.

Déjà en 2010, la progression de l'enveloppe reste indexée sur l'inflation prévisionnelle, soit +1,2%, mais, par dérogation, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'évolue que de +0,6% par rapport au montant 2009.

Lors de la présentation des orientations budgétaires de l'Etat, ont été confirmés les choix du plan d'action de la France pour rétablir l'équilibre de ses finances publiques à l'horizon 2013 (retour du déficit public à 3% du PIB, alors qu'il est anticipé à 8% fin 2010). La mesure principale concerne la maîtrise des dépenses de l'Etat avec la stabilisation en valeur de l'ensemble des dépenses hors dette et pensions, et notamment les concours financiers de l'Etat aux collectivités (hors FCTVA), soit un gel strict des dotations pour 2011 et au-delà, sans prise en compte de l'inflation.

De plus, les prévisions de croissance particulièrement optimistes avancées par l'Etat, remises en cause par des nombreux experts, et la volonté de ce dernier de réduire son déficit pourraient produire des effets encore plus graves pour les finances des collectivités territoriales, en impliquant une baisse des dotations qui leur sont versées.

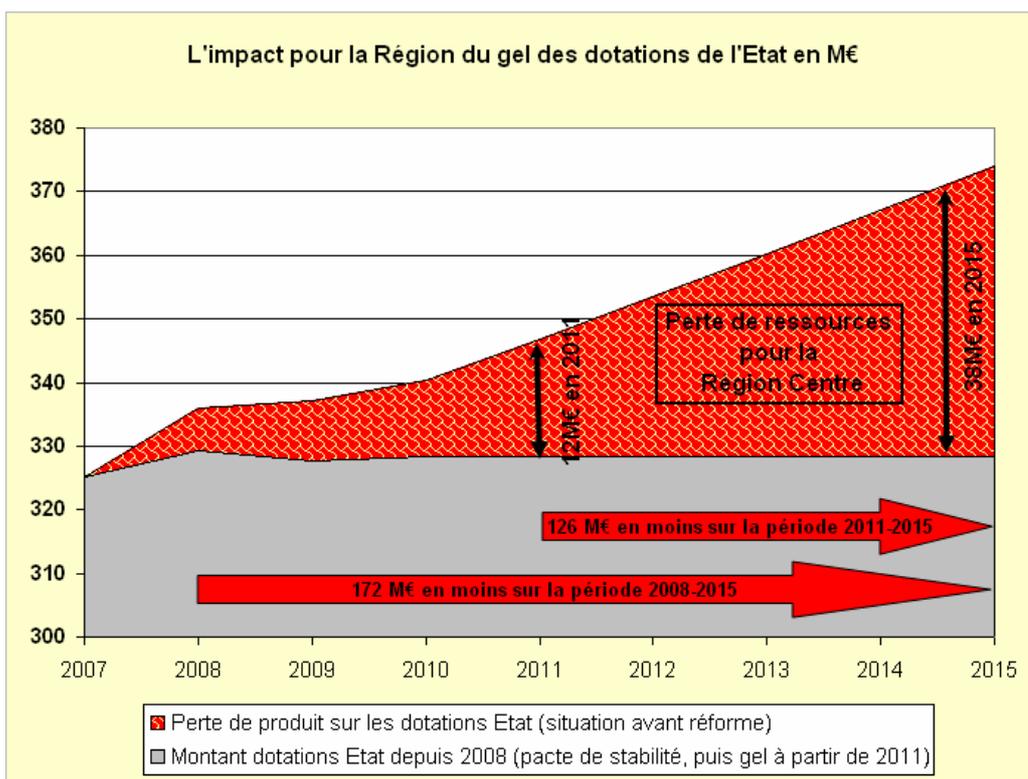
Ainsi, pour la Région Centre, le montant des dotations pour 2011 (DGF, DGD, DRES) sera équivalent à celui notifié en 2010. Seul le FCTVA afficherait une hausse, compte tenu de la progression des dépenses éligibles anticipées sur l'exercice 2010. **Mais ce dernier n'est qu'une compensation de dépenses engagées par la Région.**

b) Un impact considérable sur l'évolution des recettes de la Région

L'impact de l'abandon progressif du contrat de croissance et de solidarité puis de stabilité va s'amplifier à partir de 2011 avec le gel des dotations.

Sur la période 2008-2010 la perte de produit cumulée lié uniquement à l'abandon du contrat de croissance et de solidarité s'élève à **28 M€**. En 2011, le manque à gagner s'élèvera à **12 M€** pour atteindre progressivement **38 M€ pour la seule année 2015**.

En cumul, cette réforme de l'indexation des dotations se traduit par une perte de recettes de 126 M€ sur la période 2011-2015 et de 172 M€ sur la période 2008-2015.



Cette stagnation prévisionnelle des recettes régionales fragilise les capacités d'investissement de la Région, qui ne souhaite pas amputer les moyens d'action des générations futures en augmentant trop fortement sa dette. Elle conduit la collectivité à se saisir de l'opportunité donnée par le Grenelle de l'environnement de moduler à la hausse la TIPP afin de **financer les grands projets d'infrastructures régionaux, notamment les lignes Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, Chartres-Orléans, Bourges-Saincaize, Orléans-Chateaufort-sur-Loire ou Dourdan-La Membrolle**. Cette modulation entraînera une augmentation de 0,73 centime € par litre de supercarburant sans plomb et 1,33 centime € par litre de gazole.

B – Dans ce contexte, la Région refusera de participer au financement des compétences de l'Etat

Outre les pertes budgétaires conséquentes liées au gel des dotations et la suppression du levier fiscal, la Région continue à subir les conséquences financières des transferts de compétences mal compensés. Cette sous-compensation de l'acte II de la décentralisation représente un surcroît de dépenses de 70 M€ à fin 2009 par rapport aux ressources transférées, avec un surcoût annuel de plus de 20 M€ depuis 2008.

Le coût du transfert des personnels techniques des lycées (10 M€ de coût net annuel) va à nouveau s'accroître du fait de la baisse de la prise en charge par l'Etat des contrats aidés, qui passera de 90% à 70%. Le surcoût annuel pour la Région est estimé à plus de 400 000 €.

Enfin, la Région continue à être sollicitée pour financer des dépenses qui sont de la responsabilité propre de l'Etat :

- la LGV SEA (coût global de 7 milliards d'euros ;
- la LGV Paris-Clermont (12 milliards) ;
- les Programmes de Modernisation des Itinéraires Routiers.

La Région attend par ailleurs de l'Etat qu'il confirme ses engagements financiers dans le cadre du CPER 2007-2013. Il est en effet indispensable pour la dynamique économique régionale que les grands projets prévus soient réalisés

C – La Région maintient la bonne qualité de sa gestion

Les services du Trésor, en analysant comptes de la Région sur la période 2005-2008, avaient, l'an passé, fait ressortir les éléments suivants :

- malgré la baisse du taux d'épargne brute due à la montée en puissance des dépenses liées à l'apprentissage puis à la gestion des TOS, la Région a continué à dégager une épargne supérieure aux autres régions,
- la Région a plus investi sur la période 2005-2008 que les autres régions (121 €/habitant contre une moyenne de 117,5 €),
- les taux de la fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2005 contrairement à la moyenne des régions,
- le niveau d'endettement laisse entrevoir des possibilités d'emprunt compatibles avec la bonne maîtrise des finances régionales et confirme une situation financière globale tout à fait satisfaisante.

Ce résultat satisfaisant est la conséquence directe de la politique financière menée par la Région depuis 2005.

La **stratégie de gestion de dette** de la Région Centre a toujours été prudente, expliquant aujourd'hui la performance de son taux moyen. La recherche systématique d'un équilibre entre taux fixes et taux variables, le non recours à des produits complexes, la diversification des partenaires financiers... ont permis à la Région de se situer parmi les collectivités ayant la dette la moins chère.

Au 31 décembre 2009, le taux moyen de la dette régionale était de **2,51%**.

Ce taux devrait peu évoluer l'an prochain, la Région ayant effectué des consolidations sur taux fixe pour une large partie de sa dette à des taux inférieurs à 3%.

Depuis 2005, la Région Centre recourt moins à l'emprunt que ses homologues. Sa dette par habitant (216 euros) est sans commune mesure avec celle de l'Etat (près de 20 000 euros).

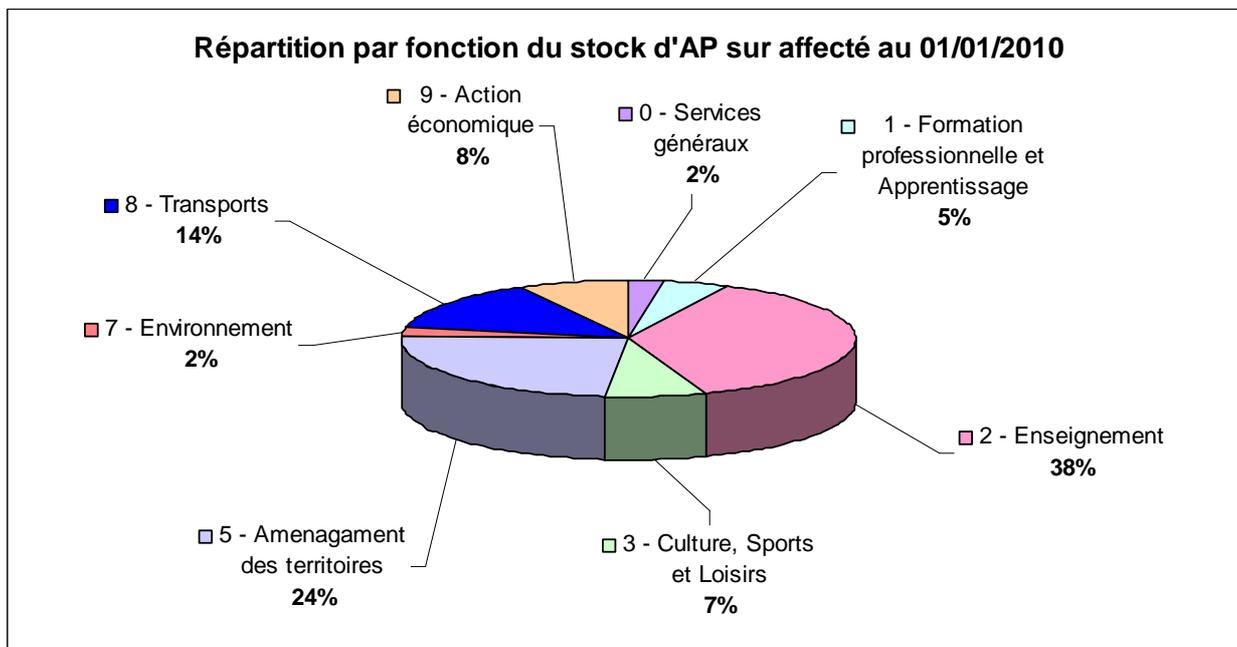
Alors que les contraintes que fait peser la réforme de la fiscalité et la baisse des dotations de l'Etat pourraient conduire à une explosion de l'endettement, le choix doit être fait de conserver une gestion saine répondant avec déterminations aux priorités actuelles, sans hypothéquer la capacité à agir des années à venir.

Annexe 1 : gestion pluriannuelle

La Région gère en pluri-annualité 90% de sa section d'investissement (autorisations de programme) depuis 1993 et 14% de sa section de fonctionnement (autorisations d'engagement) depuis 2005.

Au 1^{er} janvier 2010, le stock d'AP affectées restant à mandater s'élève à 819,14 M€ et le stock d'AE à 211,3 M€.

En établissant une répartition par fonction (selon la M71) du stock d'AP sur l'affecté, il est constaté que les compétences obligatoires et les priorités régionales (fonctions 1, 2, 5,8 et 9) représentent 89 % du stock total.



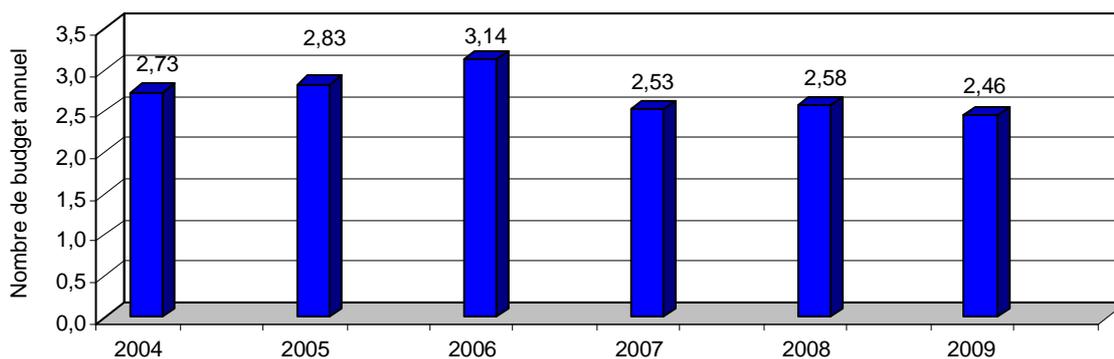
Pour le fonctionnement, les fonctions 1 et 9 contribuent à hauteur de 83 % au stock total des AE affectées.

Dans le cadre du compte administratif, la Région indique un **ratio de couverture des AP et AE affectées**. Celui-ci constitue une fourchette médiane de l'engagement régional dans la mesure où l'affectation correspond à une réserve de crédits destinée à la réalisation d'une opération identifiée et évaluée.

Cet indicateur, purement informatif, s'entend en termes de durée. Plus la durée est courte, plus la collectivité est en capacité d'honorer ses dépenses. Toutefois, une durée trop courte signifierait une mauvaise approche de la gestion pluriannuelle des AP et AE / CP.

Depuis 2000, le **ratio de couverture des AP** est passé de 5 années à 2 ans et 4 mois. L'objectif est de stabiliser ce ratio à ce niveau pour être en constante capacité de couvrir les ouvertures d'AP par des crédits de paiement suffisants.

Nombre d'années nécessaires au financement du stock d'AP affectées



Le **ratio de couverture des AE affectées**, quant à lui, est passé de 1,2 année en 2005 à 1,76 au 1^{er} janvier 2010. Celui-ci a augmenté progressivement compte tenu de la montée en puissance de certains dispositifs récurrents et de l'élargissement du périmètre d'ouverture des AE aux contractualisations 2007-2013.

Annexe 2 : soldes intermédiaires de gestion

	BP 2004	BP 2005	BP 2006	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
EPARGNE DISPONIBLE							
+ Recettes de gestion	544 764 300	618 118 000	698 061 000	740 995 800	798 204 700	835 057 600	832 982 374
- Dépenses de gestion	362 925 027	402 628 400	478 103 000	511 874 900	580 596 000	618 987 100	627 817 835
<i>dont interventions régionales</i>	325 563 900	361 196 000	434 512 500	464 464 600	526 812 200	562 054 100	569 265 472
<i>dont moyens généraux</i>	37 361 127	41 432 400	43 590 500	47 410 300	53 783 800	55 987 100	58 552 363
= Epargne de gestion	181 839 273	215 489 600	219 958 000	229 120 900	217 608 700	216 070 500	205 164 539
- Intérêts de la dette	12 950 000	12 800 000	14 900 000	16 400 000	18 400 000	20 100 000	18 100 000
= Epargne brute	168 889 273	202 689 600	205 058 000	212 720 900	199 208 700	195 970 500	187 064 539
- Remboursement de la dette en capital	21 962 673	24 900 000	28 600 000	30 800 000	35 600 000	36 000 000	41 300 000
1 = Epargne disponible	146 926 600	177 789 600	176 458 000	181 920 900	163 608 700	159 970 500	145 764 539
BESOIN DE FINANCEMENT							
+ Dépenses d'investissement	270 810 600	321 202 800	326 587 500	330 392 000	321 740 700	307 560 700	307 560 700
<i>dont interventions régionales</i>	267 239 600	318 386 000	323 937 500	328 151 900	319 605 700	304 738 700	304 913 200
<i>dont moyens généraux</i>	3 571 000	2 816 800	2 650 000	2 240 100	2 135 000	2 822 000	2 647 500
3 Emprunt	78 000 000	79 800 000	87 700 000	85 000 000	82 800 000	80 500 000	88 500 000
RESULTAT							

Annexe 3 : comparaisons interrégionales

La population

En millions d'habitants	Totale recensement de 1999	Totale estimation 2003 *	Totale estimation 2008*	Active en 1999	% actifs dans total	Evolution population totale 2003 ⇒ 2007
Alsace	1,734	1,775	1,815	0,824	48%	2,3%
Aquitaine	2,908	2,988	3,119	1,292	44%	4,4%
Auvergne	1,309	1,314	1,335	0,579	44%	1,6%
Bourgogne	1,610	1,612	1,628	0,711	44%	1,0%
Bretagne	2,906	2,978	3,094	1,262	43%	3,9%
Centre	2,440	2,467	2,519	1,109	45%	2,1%
Champagne-Ardenne	1,342	1,337	1,338	0,603	45%	0,1%
Franche-Comté	1,117	1,131	1,150	0,502	45%	1,7%
Languedoc-Roussillon	2,296	2,402	2,534	0,957	42%	5,5%
Limousin	0,711	0,711	0,730	0,142	20%	2,7%
Lorraine	2,310	2,319	2,335	1,012	44%	0,7%
Midi-Pyrénées	2,552	2,638	2,776	1,133	44%	5,2%
Nord-Pas-de-Calais	3,997	4,013	4,018	1,616	40%	0,1%
Basse-Normandie	1,422	1,436	1,456	0,627	44%	1,4%
Haute-Normandie	1,780	1,787	1,811	0,807	45%	1,3%
Pays de la Loire	3,222	3,312	3,450	1,458	45%	4,2%
Picardie	1,858	1,869	1,894	0,839	45%	1,3%
Poitou-Charentes	1,640	1,668	1,724	0,717	44%	3,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,506	4,665	4,815	1,928	43%	3,2%
Rhône-Alpes	5,645	5,814	6,021	2,602	46%	3,6%
TOTAL métropole (hors Ile-de-France et Corse)	47,305	48,236	49,562	20,720	44%	2,7%
MOYENNE	2,365	2,412	2,478	1,036	43,1%	2,7%

* Estimation localisée de population

Les recettes

en millions deuros	RECETTES BP 2010							
	Total		Investissement		Fonctionnement	%Investissement hors emprunt dans total	%Emprunt dans total	%Fonctionnement dans total
	avec emprunt	hors emprunt	avec emprunt	hors emprunt				
Alsace	778	651	178	52	600	7%	16%	77%
Aquitaine	1 271	1 036	316	81	955	6%	18%	75%
Auvergne	664	553	163	52	501	8%	17%	75%
Bourgogne	796	614	230	47	567	6%	23%	71%
Bretagne	1 155	968	240	54	914	5%	16%	79%
Centre	995	906	162	73	833	7%	9%	84%
Champagne-Ardenne	608	522	123	37	484	6%	14%	80%
Franche-Comté	513	441	99	26	415	5%	14%	81%
Languedoc-Roussillon	1 115	891	290	66	825	6%	20%	74%
Limousin	368	340	28	0	340	0%	8%	92%
Lorraine	974	850	193	69	781	7%	13%	80%
Midi-Pyrénées	1 250	1 038	308	96	942	8%	17%	75%
Nord-Pas-de-Calais	2 053	1 600	597	145	1 456	7%	22%	71%
Basse-Normandie	638	536	139	37	499	6%	16%	78%
Haute-Normandie	917	681	289	53	628	6%	26%	68%
Pays de la Loire	1 395	1 102	378	84	1 018	6%	21%	73%
Picardie	993	799	280	86	713	9%	20%	72%
Poitou-Charentes	654	595	115	57	539	9%	9%	82%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 953	1 694	365	107	1 587	5%	13%	81%
Rhône-Alpes	2 467	2 020	571	124	1 886	5%	18%	77%
TOTAL	21 556	17 838	5 064	1 346	16 492	6%	17%	77%

La fiscalité directe

FISCALITE DIRECTE BP 2010									
	TOTAL		Dont produit des trois taxes (après réforme TP*)			Dont compensations fiscales			Réforme TP
	M€	% dans recettes de fonctionnement	M€	% dans produit de fiscalité directe	% dans recettes de fonctionnement	M€	% dans produit de fiscalité directe	% dans recettes de fonctionnement	* Ticket modérateur (2009)
Alsace	33,8	6%	30,9	92%	5%	2,9	8%	0%	8,6
Aquitaine	104,5	11%	95,0	91%	10%	9,6	9%	1%	7,7
Auvergne	50,7	10%	45,3	89%	9%	5,4	11%	1%	16,5
Bourgogne	50,1	9%	42,1	84%	7%	8,0	16%	1%	14,9
Bretagne	85,1	9%	73,3	86%	8%	11,8	14%	1%	10,9
Centre	83,2	10%	72,1	87%	9%	11,1	13%	1%	8,0
Champagne-Ardenne	39,5	8%	34,2	87%	7%	5,3	13%	1%	7,9
Franche-Comté	39,0	9%	35,7	91%	9%	3,4	9%	1%	6,5
Languedoc-Roussillon	117,0	14%	107,9	92%	13%	9,2	8%	1%	23,3
Limousin	28,9	8%	24,1	83%	7%	4,8	17%	1%	4,4
Lorraine	49,9	6%	44,4	89%	6%	5,6	11%	1%	14,3
Midi-Pyrénées	125,9	13%	114,5	91%	12%	11,3	9%	1%	17,1
Nord-Pas-de-Calais	106,6	7%	91,6	86%	6%	15,0	14%	1%	22,1
Basse-Normandie	65,6	13%	60,3	92%	12%	5,3	8%	1%	5,8
Haute-Normandie	72,8	12%	68,2	94%	11%	4,6	6%	1%	5,3
Pays-de-Loire	84,8	8%	73,1	86%	7%	11,7	14%	1%	10,2
Picardie	63,3	9%	54,0	85%	8%	9,3	15%	1%	11,9
Poitou-Charentes	58,2	11%	48,3	83%	9%	9,8	17%	2%	2,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	106,4	7%	96,1	90%	6%	10,3	10%	1%	50,7
Rhône-Alpes	138,6	7%	130,3	94%	7%	8,3	6%	0%	27,3
MOYENNE	75,2	9%	67,1	89%	8%	8,1	11%	1%	13,8

* TP (réforme) : le ticket modérateur n'est qu'une estimation, les chiffres définitifs ne seront communiqués par les services fiscaux qu'en septembre 2010

Les taux et les bases de la fiscalité directe

IMPOTS DIRECTS BP 2010											
en millions de euros	TFB			TFNB			TP			* Ticket modérateur (2009)	
	Bases	Taux 2010	Produit voté	Bases	Taux 2010	Produit voté	Bases	Taux 2010	Produit voté (après prise en compte de la réforme TP*)		Variation taux 2010/2009
Alsace	1 948,30	2,01%	39,2	3,70	9,60%	0,4	4 391,34	0,00%	-8,6	-	8,6
Aquitaine	3 203,30	3,17%	101,5	12,39	9,31%	1,2	4 943,67	0,00%	-7,7	-	7,7
Auvergne	1 288,60	4,77%	61,5	3,14	10,92%	0,3	2 293,51	0,00%	-16,5	-	16,5
Bourgogne	1 551,04	3,65%	56,6	4,46	9,17%	0,4	2 774,88	0,00%	-14,9	-	14,9
Bretagne	2 817,87	2,97%	83,7	12,40	4,13%	0,5	4 696,75	0,00%	-10,9	-	10,9
Centre	2 285,88	3,47%	79,3	9,50	8,62%	0,8	4 828,44	0,00%	-8,0	-	8,0
Champagne-Ardenne	1 154,17	3,63%	41,9	4,45	4,72%	0,2	0,00	0,00%	-7,9	-	7,9
Franche-Comté	1 068,94	3,92%	41,9	2,46	10,24%	0,3	2 396,27	0,00%	-6,5	-	6,5
Languedoc-Roussillon	2 687,32	4,86%	130,6	10,37	5,37%	0,6	3 066,76	0,00%	-23,3	-	23,3
Limousin	688,40	4,10%	28,2	1,54	15,98%	0,2	1 030,15	0,00%	-4,4	-	4,4
Lorraine	2 132,31	2,73%	58,2	5,50	8,23%	0,5	4 896,23	0,00%	-14,3	-	14,3
Midi-Pyrénées	2 777,41	4,72%	131,1	4,80	11,23%	0,5	4 396,90	0,00%	-17,1	-	17,1
Nord-Pas-de-Calais	2 931,78	3,83%	112,3	11,07	13,00%	1,4	8 162,02	0,00%	-22,1	-	22,1
Basse-Normandie	1 236,21	5,29%	65,4	9,42	7,16%	0,7	2 855,63	0,00%	-5,8	-	5,8
Haute-Normandie	1 652,12	4,42%	73,0	5,29	9,20%	0,5	5 173,38	0,00%	-5,3	-	5,3
Pays-de-Loire	3 100,49	2,66%	82,5	15,39	5,07%	0,8	6 063,46	0,00%	-10,2	-	10,2
Picardie	1 538,60	4,26%	65,5	5,18	7,11%	0,4	3 453,94	0,00%	-11,9	-	11,9
Poitou-Charentes	1 518,39	3,32%	50,4	4,95	8,63%	0,4	2 644,02	0,00%	-2,5	-	2,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 120,90	2,36%	144,5	26,12	8,85%	2,3	8 045,74	0,00%	-50,7	-	50,7
Rhône-Alpes	7 387,41	2,12%	156,6	18,61	5,28%	1,0	13 568,53	0,00%	-27,3	-	27,3
MOYENNE	2 454	3,61%	80	9	8,59%	0,7	4 484	0,00%	-14	-	13,8

Focus sur les taux

IMPOTS DIRECTS : RECAPITULATIF TAUX BP 2009						
	TFB		TFNB		TP	
	Taux 2010	Variation taux 2010/2009	Taux 2010	Variation taux 2010/2009	Taux 2010	Variation taux 2010/2009
Alsace	2,01%	4,15%	9,60%	4,12%	0,00%	-100,00%
Aquitaine	3,17%	0,00%	9,31%	0,00%	0,00%	-100,00%
Auvergne	4,77%	0,00%	10,92%	0,00%	0,00%	-100,00%
Bourgogne	3,65%	0,00%	9,17%	0,00%	0,00%	-100,00%
Bretagne	2,97%	0,00%	4,13%	0,00%	0,00%	-100,00%
Centre	3,47%	0,00%	8,62%	0,00%	0,00%	-100,00%
Champagne-Ardenne	3,63%	0,00%	4,72%	0,00%	0,00%	-100,00%
Franche-Comté	3,92%	0,00%	10,24%	0,00%	0,00%	-100,00%
Languedoc-Roussillon	4,86%	0,00%	5,37%	0,00%	0,00%	-100,00%
Limousin	4,10%	0,00%	15,98%	0,00%	0,00%	-100,00%
Lorraine	2,73%	0,00%	8,23%	0,00%	0,00%	-100,00%
Midi-Pyrénées	4,72%	0,00%	11,23%	0,00%	0,00%	-100,00%
Nord-Pas-de-Calais	3,83%	0,00%	13,00%	0,00%	0,00%	-100,00%
Basse-Normandie	5,29%	0,00%	7,16%	0,00%	0,00%	-100,00%
Haute-Normandie	4,42%	0,00%	9,20%	0,00%	0,00%	-100,00%
Pays-de-Loire	2,66%	0,00%	5,07%	0,00%	0,00%	-100,00%
Picardie	4,26%	0,00%	7,11%	0,00%	0,00%	-100,00%
Poitou-Charentes	3,32%	0,00%	8,63%	0,00%	0,00%	-100,00%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,36%	0,00%	8,85%	0,00%	0,00%	-100,00%
Rhône-Alpes	2,12%	0,00%	5,28%	0,00%	0,00%	-100,00%
MOYENNE	3,61%	0,11%	8,59%	0,21%	0,00%	-100,00%

Les ratios de la pression fiscale

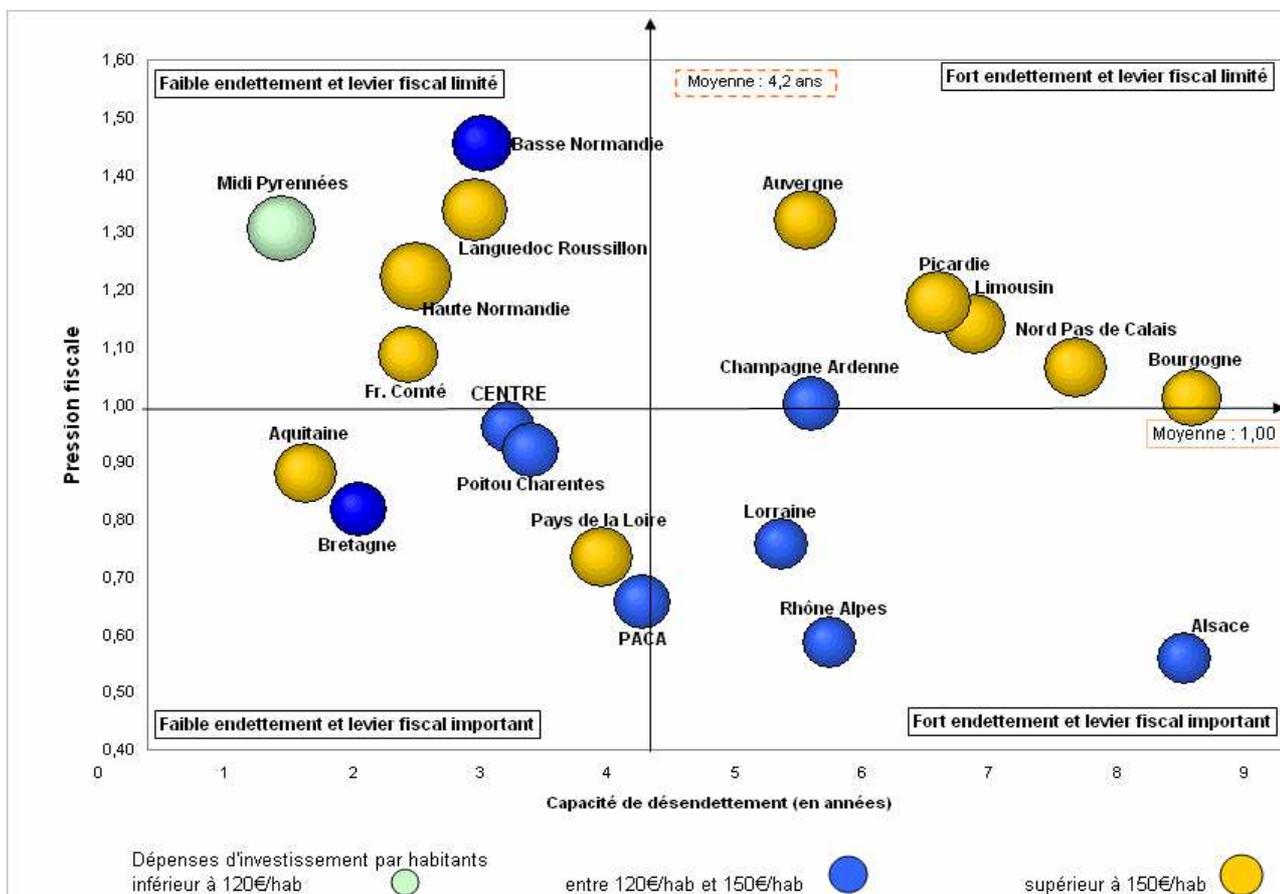
RATIOS FISCAUX BP 2010					
	Produit fiscal		Potentiel fiscal		Pression fiscale
	M€	€/habitant *	M€	€/habitant *	
Alsace	39,5	22	71	39	0,56
Aquitaine	102,7	33	117	37	0,88
Auvergne	61,8	46	47	35	1,32
Bourgogne	57,0	35	56	35	1,01
Bretagne	84,2	27	103	33	0,82
Centre	80,1	32	83	33	0,96
Champagne-Ardenne	42,1	31	42	31	1,00
Franche-Comté	42,2	36	39	34	1,09
Languedoc-Roussillon	131,2	51	98	38	1,34
Limousin	28,5	39	25	34	1,14
Lorraine	58,7	25	78	33	0,76
Midi-Pyrénées	131,6	47	101	36	1,31
Nord-Pas-de-Calais	113,7	28	107	27	1,06
Basse-Normandie	66,1	45	45	31	1,45
Haute-Normandie	73,5	40	60	33	1,22
Pays-de-Loire	83,3	24	113	33	0,73
Picardie	65,9	35	56	29	1,18
Poitou-Charentes	50,8	29	55	32	0,92
Provence-Alpes-Côte d'Azur	146,8	30	223	46	0,66
Rhône-Alpes	157,6	26	269	44	0,59
MOYENNE	89,4	36	89	36	1,00

* La population utilisée pour les données en €/hab est la population donnée par le site du forum gestion des villes pour 2010. Il s'agit d'une estimation.

Le produit de la fiscalité indirecte

PRODUIT FISCALITE INDIRECTE BP 2010						
	Produit total	% dans recettes de fonctionnement	dont carte grise		dont permis conduire	
			tarif	produit en M€	tarif	produit en M€
Alsace	57	10%	37,00	57		0
Aquitaine	84	9%	29,00	84		0
Auvergne	45	9%	40,00	45		0
Bourgogne	49	9%	35,00	49		0
Bretagne	88	10%	36,00	88		0
Centre	71	8%	33,00	71		0
Champagne-Ardenne	38	8%	32,00	38		0
Franche-Comté	36	9%	32,00	36		0,0
Languedoc-Roussillon	80	10%	34,00	80		0
Limousin	20	6%	35,30	20	26,6 €	0,3
Lorraine	67	9%	32,00	67		0
Midi-Pyrénées	85	9%	34,00	85		0
Nord-Pas-de-Calais	98	7%	32,00	98		0
Basse-Normandie	37	7%	29,70	37		0
Haute-Normandie	70	11%	34,00	70		0
Pays-de-Loire	88	9%	31,00	88		0
Picardie	73	10%	28,00	73		0
Poitou-Charentes	52	10%	31,80	52	25,0 €	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	184	12%	44,50	184		0
Rhône-Alpes	243	13%	43,00	243		0
MOYENNE	78	9%	34,17	78	25,8 €	0

Le positionnement des Régions en terme de pression fiscale et de dette : la Région Centre bien placée



La structure des dépenses : le poids de plus en plus important des dépenses de fonctionnement

DEPENSES BP 2010									
	Total		Investissement			Fonctionnement		%Fonctionnement	%Investissement
	M€	€/habitant	M€	hors dette	€/habitant	M€	€/habitant	dans total	dans total
Alsace	778	426	264	220	120	513,85	281	66%	34%
Aquitaine	1 271	404	557	512	162	714,23	227	56%	44%
Auvergne	664	496	261	218	163	402,47	301	61%	39%
Bourgogne	796	488	275	250	153	521,05	319	65%	35%
Bretagne	1 155	370	451	419	134	703,75	226	61%	39%
Centre	995	394	349	308	122	645,92	256	65%	35%
Champagne-Ardenne	608	454	187	177	132	420,91	314	69%	31%
Franche-Comté	513	443	189	175	151	324,54	280	63%	37%
Languedoc-Roussillon	1 115	435	482	445	174	632,80	247	57%	43%
Limousin	442	600	137	121	164	305,28	414	69%	31%
Lorraine	973	416	317	283	121	656,25	281	67%	33%
Midi-Pyrénées	1 250	445	558	547	195	691,91	246	55%	45%
Nord-Pas-de-Calais	2 053	511	803	675	168	1 249,29	311	61%	39%
Basse-Normandie	635	435	226	216	148	408,89	280	64%	36%
Haute-Normandie	917	505	394	376	207	523,11	288	57%	43%
Pays-de-Loire	1 396	401	629	549	158	766,20	220	55%	45%
Picardie	993	523	356	330	174	637,43	335	64%	36%
Poitou-Charentes	687	395	245	220	127	441,53	254	64%	36%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 953	401	686	632	130	1 266,74	260	65%	35%
Rhône-Alpes	2 467	407	824	749	123	1 642,88	271	67%	33%
TOTAL	21 660	437	8191	7420	165	13 469,03	272	62%	38%

Des dépenses de personnel en, forte évolution avec intégration des agents de lycées

FRAIS DE PERSONNEL BP 2010			
	Total en M€	€ / Habitant	% dans dépenses de fonctionnement
Alsace	65,7	35,9	12,8%
Aquitaine	132,6	42,1	18,6%
Auvergne	66,8	49,9	16,6%
Bourgogne	76,2	46,7	14,6%
Bretagne	123,3	39,5	17,5%
Centre	106,1	42,0	16,4%
Champagne-Ardenne	62,7	46,8	14,9%
Franche-Comté	65,9	56,9	20,3%
Languedoc-Roussillon	108,3	42,3	17,1%
Limousin	55,6	75,5	18,2%
Lorraine	119,3	51,0	18,2%
Midi-Pyrénées	129,2	46,0	18,7%
Nord-Pas-de-Calais	233,8	58,1	18,7%
Basse-Normandie	69,5	47,6	17,0%
Haute-Normandie	101,9	56,1	19,5%
Pays-de-Loire	120,4	34,6	15,7%
Picardie	99,8	52,5	15,7%
Poitou-Charentes	99,4	57,1	22,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	203,3	41,8	16,0%
Rhône-Alpes	228,7	37,7	13,9%
MOYENNE	113	48,0	17,1%

Région Centre : une épargne supérieure à la moyenne des Régions et une capacité de désendettement maîtrisée

EPARGNE BP 2010				
	Montant brut M€	€/habitant	Taux d'épargne	Capacité de désendettement
Alsace	86	47	14%	8an 2mois/12
Aquitaine	241	76	25%	1an 3mois/12
Auvergne	98	73	20%	5an 2mois/12
Bourgogne	46	28	8%	8an 2mois/12
Bretagne	211	68	23%	1an 8mois/12
Centre	187	74	22%	2an 11mois/12
Champagne-Ardenne	63	47	13%	5an 3mois/12
Franche-Comté	90	78	22%	2an 1mois/12
Languedoc-Roussillon	192	75	23%	2an 7mois/12
Limousin	35	48	10%	6an 6mois/12
Lorraine	125	53	16%	5
Midi-Pyrénées	250	89	27%	1an 1mois/12
Nord-Pas-de-Calais	206	51	14%	7an 3mois/12
Basse-Normandie	90	62	18%	2an 8mois/12
Haute-Normandie	105	58	17%	2an 1mois/12
Pays-de-Loire	252	72	25%	3an 7mois/12
Picardie	76	40	11%	6an 3mois/12
Poitou-Charentes	97	56	18%	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	321	66	20%	3an 11mois/12
Rhône-Alpes	253	42	13%	5an 4mois/12
MOYENNE	151	60	18%	4an 2mois/12

L'encours de dette des Régions

ENCOURS DETTE BP 2010				
	montant M€	€/habitant	encours/recettes fonctionnement	encours/épargne
Alsace	700,4	383	116,8%	8,1
Aquitaine	299,5	95	31,4%	1,2
Auvergne	508,3	380	101,5%	5,2
Bourgogne	375,3	230	66,2%	8,2
Bretagne	349,4	112	38,2%	1,7
Centre	544,4	216	65,4%	2,9
Champagne-Ardenne	331,2	247	68,4%	5,2
Franche-Comté	184,1	159	44,4%	2,0
Languedoc-Roussillon	492,6	192	59,7%	2,6
Limousin	228,4	310	67,1%	6,5
Lorraine	620,5	265	79,5%	5,0
Midi-Pyrénées	265,4	94	28,2%	1,1
Nord-Pas-de-Calais	1 502,8	374	103,3%	7,3
Basse-Normandie	237,5	163	47,6%	2,6
Haute-Normandie	221,5	122	35,3%	2,1
Pays-de-Loire	899,3	258	88,3%	3,6
Picardie	471,6	248	66,1%	6,2
Poitou-Charentes	292,4	168	54,3%	3,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 246,5	256	78,5%	3,9
Rhône-Alpes	1 357,2	224	71,6%	5,4
MOYENNE	556,4	225	65,6%	4,2